



## Syndicats FSU du MEEDDAT

Syndicat National de l'Environnement (SNE)

Syndicat Unitaire des Personnels  
de l'Équipement (SUP-Equip')

# CTPM MEEDDAT 02 JUIN 2008 La fin d'une ère ! Le début d'une autre ?

Ce CTPM était le dernier composé des 2 anciens CTPM des ministères chargé de l'Environnement (ex-MEDD) et chargé de l'Équipement (ex-METL). Comme vous le savez, la FSU est candidate à l'élection du premier CTPM du MEEDDAT le 26 juin 2008 afin de continuer à porter les revendications des personnels qu'elle représente et de défendre toutes les missions de service public du nouveau ministère.

### Déclaration liminaire FSU au co-CTPM MEEDDAT du 02 juin 2008

*Monsieur le Président,*

*Tout d'abord quelques mots sur les conditions déplorables dans lesquelles ce CTPM se réunit :*

- Un choix de date pénalisant... A croire que la parité syndicale se résume à la région parisienne,*
- Une impossibilité matérielle de préparer convenablement les travaux de ce comité,*
- Aucun compte rendu de la réunion précédente,*
- Aucun bilan des travaux de ces trois dernières années, comme si les représentants du personnel étaient uniquement convoqués pour écouter la bonne parole distribuée par l'administration,*
- Nous déplorons également l'absence du Ministre d'Etat à cette séance alors que va être rendu l'avis sur le premier acte fondateur de son ministère.*

*Ce ministère que, paraît-il, « le monde entier nous envie » n'a toujours pas commencé à produire les effets attendus en terme :*

- de prise en compte à la hauteur des enjeux de la donne environnementale dans les politiques publiques,*
- de conduite de la démarche développement durable dans tous les domaines économiques et sociaux,*
- de mise en place d'une administration cohérente et lisible avec les moyens humains et financiers nécessaires aux missions.*

*En revanche la FSU constate des batailles de chapelles, des luttes de pouvoir de personnes, l'imposition de schémas prédéfinis par quelques dirigeants, etc.*

*Tout cela subit par l'immense majorité des personnels du MEEDDAT depuis 12 mois en Administration centrale, et déjà en région et département.*

*Quand vous parlez de concertation et de dialogue social, ces mots se traduisent par des consultations formelles et des arbitrages surprenants, sur des dossiers que nous découvrons soit fortuitement, soit au dernier moment. Dans ces conditions, comment se forger une opinion et émettre un avis ?*

*Dans ce domaine, les décisions RGPP dont nous connaissons bien la finalité de dégraissage du service public ne détonnent pas. En effet, la dernière CMPP qui a fixé, sans concertation préalable, des*



*dispositions contraignantes et contradictoires plaquées sur les Agences de l'Eau, l'ONEMA et l'ONCFS est une provocation. Depuis un mois, nous entendons que des dispositions d'application de ces décisions sont prises, sans même avoir pris la peine de réunir les organisations syndicales de ces établissements publics. Vous êtes en train de construire le terrain de futures réactions violentes des personnels. Que recherchez-vous exactement ?*

*Et que répondez-vous aux bruits de démantèlement qui ne sont pas officiels, comme par exemple le traitement des certificats CITES sur le commerce de la faune et de la flore sauvages ?*

*Et que dire de la préparation des fusions aux niveaux régional et départemental ? Là aussi, RIEN !*

*Les DREAL, on n'en parle pas ...*

*Les DDEA ? ne concernent que certains ex-ministères ...*

*Les circulaires officialisant le processus de fusion des DRIRE/DIREN/DRE et DDE/DDAF n'apportent aucun élément de nature à éclairer les agents sur le sens de la réforme :*

*Rien sur l'équilibre entre les différentes composantes*

*Rien sur les liens fonctionnels entre les nouvelles entités DREAL et le niveau territorial départemental DDEA, permettant de clarifier les responsabilités et les niveaux d'intervention, et de garantir une cohérence globale d'action.*

*Rien sur les personnels et leur traitement différencié, à trois vitesses... il n'y a pas de volonté d'harmoniser « par le haut », les conditions de rémunération des agents : les préconisations du Préfet ARRIBAUD dans ce domaine ne sont-elles plus à l'ordre du jour ?*

*La FSU affirme la nécessité de l'identification d'un pôle technique de l'environnement, garantissant une information impartiale et l'assistance des Préfets dans leur rôle d'autorité environnementale, au niveau régional et départemental. Pour ce faire, un lien organique et fonctionnel entre les DREAL et les DDEA est impératif.*

*Nous constatons surtout :*

*La fin de 3 MINISTERES, de 3 POLITIQUES PUBLIQUES,*

*Tout cela couvert d'une épaisse couche de peinture « vert Grenelle » afin de masquer les nombreux défauts du chantier MEEDDAT !*

*Est-ce que seuls les plus forts existeront peut-être encore un peu demain ?*

*PARIS, le 02 juin 2008*

### **Commentaires :**

Ce CTPM a surtout porté sur le décret d'organisation de l'administration centrale du MEEDDAT et sur le décret de création du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) par fusion du CGPC et de l'IGE.

Ces 2 textes illustrent parfaitement l'état d'esprit des responsables du ministère quant à l'absence de respect des différentes composantes (environnement, équipement, industrie) dont il est issu. Malgré les discours du Ministre d'Etat qui se veulent rassurants, les métiers, les différences « culturelles », les histoires et les parcours de chacun sont négligés et cela augure très mal de la suite (création des DREAL, des DDEA, rapprochement de certains établissements publics, ...).

**C'est pourquoi la FSU, après avoir argumenté et tenté d'amender les textes, est la seule organisation syndicale à avoir émis un avis DEFAVORABLE sur les 2 projets.**

Un compte rendu plus complet sera disponible prochainement.